

# RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2015

Le trente novembre deux mille quinze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-quatre novembre deux mille quinze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; THEO Philippe ; MALOIGNE Laurent ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; BLIMOND Brigitte ; LEMPEREUR Christine ; BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; TATTEBAUT Michel.

Absent excusé : VANDEN BOGAERDE Johann (procuration à L. MALOIGNE)

Secrétaire de séance : Brigitte BLIMOND

Compte rendu affiché le : 07 décembre 2015

## **I - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DES 04 ET 24 SEPTEMBRE 2015.**

*☞ Comptes rendus lus, approuvés et signés par tous les membres présents.*

## **II - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL AVEC LE SIVU DU SUD AMIENOIS.**

*Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que le Comité Syndical du SIVU sollicite auprès du Conseil Municipal une convention exceptionnelle pour 70 heures de mise à disposition de l'employé communal pour l'entretien de la crèche et les divers besoins suite aux travaux d'extension de la crèche.*

*M. Dominique HESDIN, président du SIVU du Sud Amiénois et M. Francis ANDRIEU, membre du bureau du SIVU, ne prennent pas part au vote.*

*Où l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune d'Hébécourt passe une convention exceptionnelle avec le SIVU du Sud Amiénois pour l'entretien de la crèche intercommunale "Le Jardin des Lucioles" au forfait de 70 heures pour l'année 2015 en plus de la convention triennale et aux mêmes conditions tarifaires que celle-ci.*

*Ce forfait sera facturé sur la base du prix de revient (salaires, congés et charges sociales inhérentes) de l'employé communal d'Hébécourt.*

## **III - AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COPIEUR COMMUNAL AU SIVU DU SUD AMIENOIS.**

*Il est fait lecture de la demande du Comité Syndical du SIVU sollicitant le renouvellement de la convention établie suite à la délibération du 21 septembre 2012 du Conseil Municipal qui donnait son accord pour l'utilisation de la photocopieuse de la mairie par le SIVU.*

*Où l'exposé de Monsieur le Maire,*

*M. Dominique HESDIN, président du SIVU du Sud Amiénois et M. Francis ANDRIEU, membre du bureau du SIVU, ne prennent pas part au vote.*

*Où l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention avec le SIVU du Sud Amiénois pour l'utilisation de la photocopieuse de la mairie.*

*Les copies seront facturées à prix coûtant selon un relevé annuel effectué chaque 30 novembre.*

***La présente convention est établie pour une durée de trois ans. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse. Au moins trois mois avant le terme de la convention, s'il le souhaite, le SIVU du Sud Amiénois sollicitera son renouvellement.***

#### **IV - SUBVENTION DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (FNP) DANS LA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS.**

*Le Maire,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU le Code du Travail ;*

*VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*

*VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;*

*VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;*

*VU la délibération du 17 avril 2015 du Conseil Municipal d'Hébécourt approuvant la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels et l'accompagnement, dans cette mission, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme ;*

*CONSIDERANT qu'un Fonds National de Prévention (FNP) a été créé par la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ce fonds a été créé pour et au service des Fonctions Publiques Territoriale et Hospitalière, afin de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de prévention dans leurs services et d'y initier les démarches de prévention ;*

*CONSIDERANT que, sur présentation d'un dossier, le FNP verse des subventions aux collectivités qui s'engagent dans de telles démarches ;*

***Le conseil, après en avoir délibéré,***

***Décide :***

***Article 1 : d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention.***

***Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.***

#### **V - MODIFICATION DES STATUTS D'AMIENS METROPOLE - CREATION D'UNE CENTRALE D'ACHATS.**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du président d'Amiens Métropole proposant qu'Amiens Métropole crée une centrale d'achats. Pour ce faire, une modification des statuts est nécessaire.

Notre commune gardera la possibilité de ne pas y adhérer.

Faire la comparaison entre les prix de la centrale et ses concurrents restera possible.

*Les articles 9 et 31 du code des marchés publics autorisent la constitution d'une centrale d'achats en vue :*

*- de l'acquisition de biens ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs,*

*- ou de la passation de marchés ou d'accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à des pouvoirs adjudicateurs.*

*Afin de permettre la création d'une centrale d'achats dont Amiens Métropole serait gestionnaire, il convient que le Conseil Municipal se prononce en vue de permettre la modification des statuts de la communauté d'agglomération.*

***C'est pourquoi,***

***Le Conseil Municipal d'Hébécourt,***

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 5211-17 ;*

*Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 9 et 31 ;*

*Vu les statuts d'Amiens Métropole ;*

***Délibère :***

***1/ un avis favorable est émis en vue de compléter l'article 9 des statuts d'Amiens Métropole, intitulé "prestations de services" par les alinéas 3 et 4 de cet article qui seraient ainsi libellés :***

***"La communauté d'agglomération peut constituer une centrale d'achats pour elle-même et pour ses communes membres en vue de conclure des marchés ou des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services".***

***"La communauté d'agglomération peut, en outre, constituer une centrale d'achats à laquelle pourront adhérer des personnes publiques ou privées en vue d'acquérir des fournitures ou des services".***

- 2/ La présente délibération sera transmise à la communauté d'agglomération Amiens Métropole.*  
*3/ Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.*

## **VI - QUESTIONS DIVERSES.**

### 1/ Amiens Métropole :

Mme DUBREUCQ donne résumé du dernier conseil du 26/11/2015 :

- \* Amiens Métropole postule au label de pays d'art et d'histoire.
- \* Dérogation à 7 dimanches travaillés adoptée.
- \* Installation de la société SPB sur Amiens, plateforme téléphonique spécialisée en assurance.
- \* Le vœu de conseillers communautaires sur le restoU à la citadelle a été rejeté.
- \* CISPD du 29/10/2015

Le Procureur annonce une baisse de la délinquance tant dans la zone police que dans la zone gendarmerie ; toutefois une hausse des cambriolages est constatée dans les deux zones.

Sur le plan des accidents, il y a eu 5 tués en moins mais le nombre d'accidents et de blessés est préoccupant car en augmentation, les causes sont le plus souvent la vitesse et l'alcool.

Les représentants des différentes communes font état de leurs situations respectives.

Le démarchage est un souci dans quelques communes car malgré les mises en garde, certaines personnes, en général des retraités, signent des documents et sont engagées dans des dépenses excessives ou indues.

Afin de lutter contre ce phénomène, certains maires ont pris un arrêté afin que les démarcheurs s'inscrivent au préalable auprès de la mairie : cela permet d'éviter le démarchage abusif et les sociétés fantômes.

La prochaine réunion aura lieu à Pont de Metz.

### 2/ P. THEO :

\* Le SISCO fonctionne mieux malgré les 3 absences de début d'année scolaire qui ont été bien remplacées par les collègues présents.

Un intervenant sportif a arrêté brutalement les TAP. Il a fallu retrouver une éducatrice sportive avec des sports innovants. De ce fait, la maternelle n'a plus d'intervenant sportif.

Un gros souci se profile : le remplacement du matériel devenu vétuste.

Quand il s'agit de biens communaux utilisés par le SISCO, le problème se pose de savoir qui doit s'en charger. Les coûts seront certainement à répartir.

\* Le Colporteur sortira avant Noël ; une réunion de la commission est prévue lundi 14 décembre à 18h30.

\* Le goûter des aînés, organisé par le CCAS est prévu le 12 décembre à partir de 15h30.

### 3/ D. HESDIN :

\* Les sacs jaunes ont été remplacés par des containers dans certaines communes. Ce changement va continuer sur toutes les communes métropolitaines. Nous ne savons pas pour le moment si Hébécourt fera partie des communes équipées sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

\* Le service des eaux nous informe que le nettoyage des cuves de la station de pompage d'eau potable est prévu semaines 48 et 49. Les usagers ne devraient pas s'en apercevoir.

\* Pour les travaux de la tranche 3, les plantations non reprises ou volées seront replantées.

La fin de l'entretien par l'entreprise est prévue le 12 décembre.

\* Concernant les eaux pluviales, le dossier a été repris par Mme Camille BRASSARD, M. DUPUIS ayant changé de poste. Le rapport d'études devrait arriver avant Noël.

\* Les armoires astronomiques devraient être installées en février car les socles sont prévus pour janvier.

\* Le 14 novembre 2015, les maires de la Métropole se sont réunis : malgré la grosse baisse des dotations de l'état (moins 3 millions sur 2 ans), Amiens Métropole n'augmentera pas ses impôts. Une économie sur le fonctionnement et les investissements est donc prévue.

\* Une lettre commune entre Rumigny, Saint-Sauflieu et Hébécourt va être envoyée au Président d'Amiens Métropole pour relancer le dossier relatif à l'assainissement afin que nous puissions savoir si la mise en place d'un assainissement collectif peut être envisagé sur nos communes respectives.

\* Le 20 novembre 2015, Mme la Préfète a réuni les maires, la gendarmerie et le recteur d'académie pour rappeler l'état d'urgence et inviter l'ensemble des participants à rester vigilants. Les portes de la crèche et de l'école resteront fermées. Une sonnette est à disposition des arrivants.

\* L'association VytaJog organise un Téléthon les 04 et 05 décembre 2015. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer aux 24h de course ou de marche le samedi matin. La municipalité offre l'apéritif du midi, Monsieur le Maire espère de l'aide des conseillers.

\* Permanences des élections régionales des 6 et 13 décembre : Monsieur le Maire finalise les présences. Les tableaux seront distribués prochainement.

4/ F. ANDRIEU :

\* Les plantations à la salle ont été réalisées le 28 novembre 2015 avec l'aide des hébécourtois. Le choix des plants a été fait sur les conseils des services d'Amiens Métropole.

La tranchée aura coûté 1172€ et les plants, 767€.

\* M. Andrieu signale un problème avec les buts installés devant la salle. En effet, les ballons sont projetés dans la propriété de M. Taquet.

La commission va réfléchir à une solution pour empêcher les ballons de franchir le mur.

\* Réunion de la commission travaux prévue le 17 décembre à 20h00.

\* Les toilettes pour personnes à mobilité réduite seront réalisées entre Noël et l'An.

5/ A-S. CREPEAU signale que le point de collecte situé à la salle reçoit beaucoup de personnes extérieures au village ce qui a pour conséquence un engorgement des containers et le dépôt des verres et cartons autour de ceux-ci.

Les gens ne repartent pas avec leurs verres ou cartons.

La question est posée d'installer une caméra vidéo et un panneau de signalisation pour dresser procès-verbal aux contrevenants.

6/ SISA, M. LEFEVRE :

\* Deux communes ont demandé à quitter le SISA car se trouvent sur deux réseaux. Le budget étant difficilement équilibré avec des soins infirmiers plus chers cette demande a donc été rejetée.

\* MAIAGE 80 est une structure de coordination entre les différentes associations ou organismes d'aides sociales et médicales. Elle est financée par l'ARS et concerne tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs aidants.

Elle s'adresse aux personnes âgées (>65 ans) devenant dépendantes mais aussi aux populations plus jeunes invalides.

Ils coordonnent donc les aides en fonction du lieu et des besoins.

Nous pouvons les contacter si nous avons une personne isolée dans la commune pour laquelle se pose le problème de la dépendance.

M. DHORNE signale que le SIVOM fait partie de MAIAGE80.

\* M. LEFEVRE signale le projet de loi "SPASSAD" qui envisage de regrouper les structures comme le SISA et le SIVOM.

A ce propos, le Président du SIVOM va rencontrer le SISA.

7/ S. VAN DE MOORTELE se demande si l'on a le droit de laisser les filets des buts de football en continu. Dans les clubs ils sont démontés après les matchs. N'y aurait-il pas danger notamment en cas de suspension de joueurs sur ces filets. Il ne s'agit pas d'un terrain de football réglementaire mais d'un espace de jeu et il est impossible de demander au personnel d'installer et de retirer ces filets au quotidien.

8/ M. TATTEBAUT demande ce que signifient les points rouges sur la route. Il doit s'agir des marquages faits pour l'établissement du schéma directeur des eaux pluviales.

9/ B. BLIMOND demande si la gendarmerie effectue des patrouilles de surveillance régulières sur le village. La réponse est oui. A ce propos, M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouvel adjudant-chef à la brigade de Saint-Sauflieu.

10/ D. HESDIN signale la vitesse excessive sur la RD475 -rue de Rumigny : les automobilistes venant de Rumigny accélèrent au niveau de la chicane pour éviter de laisser le passage au véhicule d'en face. De ce fait, les riverains de la rue et les véhicules venant de l'Allée du Cèdre se trouvent souvent confrontés à des vitesses exagérées alors qu'il s'agit d'une zone à 30km/h.

M. le Maire va signaler ce danger aux services d'Amiens Métropole et du Conseil Départemental pour remédier à ce problème.

**Séance levée à 22h15.**

**COMPTE-RENDU LU ET  
APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**

<b>HESDIN</b> Dominique	<b>DUBREUCQ</b> Marie-Claire	<b>THÉO</b> Philippe	<b>ANDRIEU</b> Francis	<b>MALOIGNE</b> Laurent
<b>LEFEVRE</b> Matthieu	<b>CRÉPEAU</b> Anne-Sophie	<b>VANDEN</b> <b>BOGAERDE</b> Johann	<b>BLIMOND</b> Brigitte	<b>LEMPEREUR</b> Christine
<b>BRISSY</b> Emmanuelle	<b>BOYENVAL</b> Philippe	<b>VAN DE</b> <b>MOORTELE</b> Stéphane	<b>DHORNE</b> Dominique	<b>TATTEBAUT</b> Michel